

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN NUELLES  
DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint Germain Nuelles, sous la présidence de M. Noël ANCIAN Maire.

Présents : M. ANCIAN Noël, Mme NABET Marie Christine Mme, MEYGRET Claire, M. LHOPITAL Sébastien, M., POUILLY Marc, MMES TULLIE Véronique, LEBOURDAIS Jeannie, BOURGEOIS Odile, M. DUPONCHEL Eric, M. PEILLON Gérard, Mme CHAVEROT Béatrice, M. MAROTTE Régis, M. PIN Mathieu, M. SIMONET Pascal, Mme PUBLIE Martine, M. LAURENT Daniel.

Absents : MARION Sylvain (pouvoir donné à Pascal SIMONET), Mme RAGOT Virginie (pouvoir donné à Jeannie LERBOURDAIS), LITHOD-MEILLAND Loïc,

Secrétaire de séance : Gérard PEILLON

Le compte rendu de la réunion du 11 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

**1 – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMERCE  
ANNULE ET REMPLACE**

Madame l'Adjointe aux finances rappelle à l'assemblée les résultats de clôture du budget Commerce 2015 ainsi que les DM 1 et 2 du budget commerce.

Il est proposé d'affecter les résultats de la façon suivante :

*Résultat de fonctionnement à affecter : 16 380.97 €*

Affectation :

En recette de fonctionnement :

Ligne 002 excédent de fonctionnement reporté : 14 600.63 €

En recette d'investissement :

Ligne 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 1 780.34 €

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'affectation proposée d'un montant 1 780.34 € au 1068 du budget commerce 2015.

**2 – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNE  
ANNULE ET REMPLACE**

Madame l'Adjointe aux finances rappelle à l'assemblée les résultats de clôture du budget principal communal 2015 et les montants inscrits en restes à réaliser.

Elle propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement à affecter : **1 027 146.71 €**

*Affectation :*

En recette de fonctionnement :

Ligne 002 excédent de fonctionnement reporté : 603 146.71 €

En recette d'investissement :

Ligne 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 424 000 €

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'affectation proposée d'un montant de 424 000 € au 1068 du budget communal 2016.

### **3 – BUDGET COMMUNE - DM 2**

Madame l'Adjointe aux finances présente la décision modificative N°2 - budget communal qui s'équilibre de la manière suivante :

#### **Section de fonctionnement :**

011 charges à caractères générales : 9 900 € (dépenses)  
012 charges de personnel : 20 000 € (dépenses)  
023 virements à la section d'investissement : - 50 000 € (dépenses)  
042 dotations aux amortissements : 20 000 € (dépenses)

002 Résultat de fonctionnement antérieur : - 100 € (recettes)

#### **Section d'investissement :**

13 subventions d'investissement : 61 000 € (dépenses)  
21 immobilisations corporelles : -30 000 € (dépenses)  
  
021 produits de cessions : -50 000 € (recettes)  
13 subventions d'investissement : 61 000 € (recettes)  
040 Dotations aux amortissements des immobilisations : 20 000 € (recettes)

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** la décision modificative N°2 telle qu'elle est proposée

### **4 – Accueil Collectif de Mineurs et TAP : convention pluri-annuelle avec la MJC de l'Arbresle**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 27 juin 2016 concernant la gestion de l'ALSH.

Afin de permettre le fonctionnement de la convention précédemment signée, il convient d'approuver le financement de celle-ci. Comme indiqué dans la convention, un appel à cotisation sera adressé à la commune en début d'année correspondant à 60 % du budget prévisionnel. Le solde sera versé en fin d'année.

Pour l'année 2016 le budget de fonctionnement est de 27 350 € pour le centre de loisirs et de 10 500 € pour la mission coordination et animation des nouveaux rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ACCEPTE** le versement de la subvention selon les modalités définies dans la convention. Soit 37 850 € pour 2016.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

**DIT** que les crédits seront prévus aux budgets concernés

## 5 – Achat de terrain

Monsieur le Maire explique le besoin de la Commune d'acquérir des parcelles de terrain pour alignement. Les parcelles concernées, sont cadastrées C1760, C1761, C1773, d'une superficie totale de 259 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2241-1 et suivants,  
Vu le Code civil,

**APPROUVE** l'acquisition des parcelles concernées, cadastrées C1760, C1761, C1773 à l'euro symbolique par propriétaire.  
**DIT** que la Commune prendra en charge les frais afférents à ce dossier,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à passer l'acte définitif de cette acquisition,  
**DIT** que les crédits alloués sont prévus au budget, chapitre 21.

## 6 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LES DECHETS

Il est présenté une synthèse des éléments les plus importants du rapport annuel 2015 du service gestion des déchets.

En 2015, la Communauté de Communes a lancé le Programme Local de Réduction des Déchets. Composé de 25 actions, il vise à réduire de 7 % la quantité de déchets produits sur le territoire entre 2015 et 2019.

Dans ce cadre un nouveau service a été créé à destination des associations du territoire : le prêt de gobelets réutilisables. Les gobelets sont prêtés gratuitement et sont lavés par la Communauté de Communes (sous-traité à un Etablissement et Service d'Aide par le Travail). **5 500** gobelets ont déjà été prêtés.

Une enquête sur le compostage a été lancée pour mieux connaître les habitudes des habitants. Sur les 200 réponses, 55% pratiquent déjà le compostage. Cette enquête a permis de calibrer la campagne d'envergure de distribution de **composteur à 20€** (démarrée en janvier 2016 – plus de 700 composteurs distribués). C'est une action phare du programme pour réduire le poids de la poubelle d'ordures ménagères et les déchets verts en déchèteries.

Grâce à toutes ces actions et celles programmées, la Communauté de Communes est lauréate de l'appel à projet national territoire Zéro déchet Zéro gaspillage. Elle a proposé des actions ambitieuses de réduction des déchets à la source et d'amélioration de la valorisation matière en lien avec le réseau d'acteurs constitués dans l'élaboration du programme local de réduction des déchets. Ce label a une durée de 3 ans et permet d'avoir des financements supplémentaires de communication et d'animation de la démarche. En décembre, la Communauté de Communes a lancé le recrutement d'un chargé de mission pour animer l'ensemble des actions. En déchèterie, les pneus des véhicules légers sont désormais acceptés à la déchèterie de la Brevenne (Courzieu).

Des nouveaux collecteurs de piles ont été mis en place sur les deux déchèteries. Plus attractif, ils ont permis de recycler 3 tonnes de piles.

### **Chiffres clés du service en 2015 :**

Au total : 19 327 Tonnes de déchets produits sur le territoire  
180 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant (en baisse de 1% par rapport à 2014)  
54 kg de papiers et d'emballages recyclables (stable par rapport à 2014)

32 kg d'emballages en verre (stable par rapport à 2014)  
256 kg déposés dans les deux déchèteries (en hausse de 1 % par rapport à 2014)  
Cout aidé du service par habitant 67 € HT (en légère baisse par rapport à 2014)

Enfin, le taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) est stable à 9,20 % (représentant 3 070 158 € de financement).

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le rapport annuel 2015 du service gestion des déchets.

### **7 – Tarifs de location des salles communales mises à disposition des associations et des usagers**

Monsieur l'adjoint en charge des associations, fait part à l'assemblée des nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes communale pour la mise à disposition des entreprises ou à des personnes exerçant une activité commerciale.

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré 17 voix pour et une contre :

**ACCEPTE** les tarifs de 850 € le week-end et 650 € pour une soirée en semaine pour une location de la salle des fêtes à des entreprises ou à des personnes exerçant une activité commerciale.

**DIT** que ces tarifs seront applicables aux locations faites à partir du 20 septembre 2016,

### **8 – Subvention associations parents élèves**

Madame l'adjointe en charge des affaires scolaires rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2015 attribuant une subvention de 13 € par enfant inscrit à la rentrée scolaire 2015/2016 au titre de l'organisation du goûter de Noël et de l'achat de jeux pour l'école et versée à chaque Association de Parents d'Elèves des deux écoles

Il propose que cette décision soit reconduite à l'identique pour ce Noël 2016 :

L'effectif de l'école du Colombier à St Germain est de 174 élèves

L'effectif de l'école de Nuelles est de 49 élèves

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** le versement d'une subvention de 2262 € à l'Association des parents d'élèves de l'école de Saint Germain (APESG).

**DECIDE** le versement d'une subvention de 637 € à l'Association des parents d'élèves de l'école de Nuelles (A.P.E.N.)

**DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2016.

## 9 - Convention pluri-communale Police Municipale

Monsieur le Maire rappelle, le dispositif concernant l'organisation du service police municipale et la convention signée en novembre 2014 avec les Communes de Bully, Chatillon, Chessy, Fleurieux et le Breuil.

Il rappelle au conseil la volonté de la Commune du Breuil de sortir du dispositif pour cause de problème budgétaire, et rappelle les délibérations de février et d'avril 2016 prises dans ce sens.

Afin de fonctionner en attendant le recrutement d'un nouveau policier municipal par la Commune de Fleurieux, il est proposé d'adopter, une convention temporaire entre les différentes collectivités prévoyant les conditions financières.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions et tous les documents afférents à ce dossier,

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Personnel : un agent de l'école du Colombier va suivre une formation du 29 septembre 2016 au 30 mai 2017, 2 jours par semaine. Elle sera remplacée par un agent en CDD pendant cette période, avec réaménagement des travaux de nettoyage, sur un contrat de 30 heures par semaine en semaine scolaire.

Mutuelle : le groupe de travail présente les résultats de l'enquête auprès de la population ainsi que ceux de la consultation auprès des mutuelles. Une réunion d'information aura lieu courant octobre en lien avec la commune de Bully afin de présenter le dispositif à la population et des permanences seront organisées dans les mairies pour les cas individuels.

#### Prochains conseils :

lundi 17 octobre 2016 à 20 h 00

Lundi 14 novembre 2016 à 20 h 00

Lundi 12 décembre 2016 à 20 h 00

Ecole de Nuelles : les 3 classes ont pu être conservées. L'équipe enseignante a été en partie renouvelée (un nouveau Directeur, une nouvelle enseignante). Cette année sera une année de consolidation, nous veillerons au bon fonctionnement et aux bonnes relations avec cette nouvelle équipe.

#### Aménagement des maisons ASF :

Place du Lac : les travaux avancent bien, inauguration le 7 octobre 2016 à 19 h 30 avec remise des clés aux associations.

Rotisson : la partie CUMA est en activité. Des travaux vont être réalisés sur la partie du haut qui sera indépendante.

Travaux de l'église : les travaux avancent. L'échafaudage sera enlevé prochainement, les statues et chemins de croix ont été nettoyés. Merci aux bénévoles pour leur travail.

Trait d'Union : merci de faire passer vos articles.

Marché du 16/10 : nous fêterons les 10 ans du marché, des jeux seront organisés à cette occasion.

PLU : nous sommes dans l'attente de l'avis du préfet qui devrait arriver début octobre, l'enquête publique pourrait commencer fin octobre.

Culture : il reste des places pour la saison culturelle, les billets sont en vente à la mairie, à l'office du tourisme et le jour de chaque spectacle.

Stationnement : nous constatons un gros manque de civisme aux abords des écoles, les gens se garent n'importe où. Nous rappelons la mise en place du plan Vigipirate pour la sécurité des enfants. Si la situation ne s'améliore pas des amendes seront mises aux contrevenants.

Fin de la réunion : 23 h 45

Prochain conseil Municipal le lundi 17 octobre 2016 à 20 h 00

Salle du conseil de la Mairie de Saint Germain Nuelles



Fait à Saint Germain Nuelles,

21 septembre 2016

Le Maire,

Noël ANCIAN